PRÉFET
DU HAUT-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : M. Etienne SPETTEL et Joël ROBERT

Tél. : 03 89 29 22 23 et 03 89 29 22 60

pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

Compte-rendu du comité de suivi local (CSL) du site PCUK à Wintzenheim

Réunion du 30 janvier 2025

Liste des présents

Ce comité de suivi local (CSL) s'est déroulé sous la présidence de Monsieur Augustin CELLARD, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin en présence de :

- Mme Céline ZEISSLOFF, directrice régionale adjointe de l'ADEME
- M. Franck LE MOING, chef de projets ADEME ;
- M. Claude MULLER, assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) de l'ADEME ;
- M. Serge NICOLE, maire de Wintzenheim ;
- M. Dominique HEROLD, adjoint au maire de Wintzenheim ;
- M. Frank JOST, Colmar Agglomération, directeur de l'Environnement et du plan Climat ;
- M. Dominique KLEIN, Alsace Nature ;
- M. Thierry MEYER, Alsace Nature ;
- M. Charles KRETZ, président du collectif des habitants « Lotissement du Hohlandsbourg, village alsacien et Hansi » ;
- M. Jean-Claude URING, collectif des habitants « Lotissement du Hohlandsbourg, village alsacien et Hansi » ;
- M. Marc PEREGO, collectif des habitants « Lotissement du Hohlandsbourg, village alsacien et Hansi » ;
- M. Didier THALINGER, association « Tiefenbach Environnement » ;
- M. Philippe GEROMETTA, DDT 68 ;
- Mme Véronique ANTONI, DREAL ;
- Mme Cécile LE MOING, établissement public foncier d'Alsace ;
- M. Etienne SPETTEL, SCPPAT, préfecture.

Membres excusés :
- M. Guillaume MASSELOT, Coordonnateur Travaux ADEME ;
- M. Jean-Paul ROTH, président de l'association « Tiefenbach Environnement » ;

- Mme Ophélie JAMAIN, DREAL ;
- M. Mohamed KHEDJOUT, DREAL ;
- M. Joël ROBERT, SCPPAT, BEPIC, préfecture.

Personnes invitées :
- M. Jean-Pierre GOETTMANN, Directeur - EnvirEauSol ;
- M. Pierre-Aimé GOETTMANN, Chef de Projet - EnvirEauSol.

Déroulé de l'ordre du jour (cf. diaporama de la séance, disponible sur le site internet : http://www.nappe-dalsace.fr)

1. Etude préparatoire

a) présentation du groupement d'entreprises sélectionnées

M. Frank LE MOING commence à présenter le groupement. Il cède la parole à MM. GOETTMANN (pages 3 à 5 du diaporama)

A la question de M. le secrétaire général sur le choix de ce groupement, M. LE MOING décrit les 2 phases de sélection :
- un appel à candidatures ouvert a été fait dans un premier temps. 6 groupements ont répondu et 5 ont été retenus ;
- un cahier des charges précis a été soumis aux 5 groupements, qui ont été auditionnés, après le dépôt de leur offre en septembre 2024.

L'analyse des offres a été réalisée conjointement par l'ADEME, son Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) et une société spécialisée dans la coordination sécurité (ALPES CONTROLS).

M. Jean-Pierre GOETTMANN décrit sa société. C'est un projet hors normes et ils sont entourés d'entreprises spécialisées dans les domaines recherchés (voir diapo, page 3). M. Pierre-Aimé GOETTMANN décrit les entreprises partenaires. Il cite entre autres la société GALOPIN, qui a mis en place la géomembrane du site lors des travaux de reprise du confinement de surface en 2009-2010.

De nombreuses réunions de travail seront programmées durant l'étude prévue sur une durée de 24 mois. Tous les éléments importants de l'avancée du chantier seront communiqués au grand public, notamment sur le site internet dédié (www.nappe-dalsace.fr).

b) différentes phases de l'étude préparatoire

M. LE MOING décrit les différentes phases :

- page 6 : sols superficiels : les premiers prélèvements vont débuter le 5 février. Des courriers ont été adressés aux propriétaires concernés par ces prélèvements. Par ailleurs, les propriétaires des parcelles du site ont également été informés de la démarche globale en cours.

M. PEREGO a reçu un courrier et revient sur la phrase qui indique que seul le propriétaire aura le retour des résultats de sa propriété. Il souhaite être informé de l'ensemble des résultats.

M. LE MOING précise que seul le propriétaire privé aura un retour du résultat précis obtenu sur sa parcelle conformément à la réglementation sur les données personnelles (RGPD). Une

synthèse globale sera néanmoins mise à disposition du public. L'objectif, c'est de ne « stigmatiser » personne en cas de découverte de fortes teneurs sur une parcelle en particulier. Enfin, les membres du CSL auront une information plus précise, s'ils le souhaitent.

M. KRETZ souhaite savoir si un prélèvement sera fait sur le tas de terre, proche du piézomètre 250 (zone abritant actuellement des travaux remobilisant des terres). M. le secrétaire général s'engage à ce que cela soit fait.

- page 7 : en amont de la réalisation des sondages de reconnaissance, des investigations géophysiques, moins invasives, seront réalisées sur et autour du confinement (démarche analogue au projet « Nappe d'Alsace » en cours sur l'ancien site MUNSCH-GULDEN à Wingen-Sur-Moder (67)). M. Pierre-Aimé GOETTMANN indique qu'environ 300 points de mesures seront percés dans la géomembrane pour installer des électrodes : cela devra permettre d'avoir une cartographie précise du massif de déchets afin de permettre d'affiner la localisation précise des futurs sondages de sols. Des piézomètres seront également mis en place afin de caractériser la qualité des eaux de surface.

M. LE MOING précise que le confinement jouera toujours son rôle pendant et après les investigations. Seule la terre végétale au-dessus de la géomembrane sera retirée afin de permettre d'installer les électrodes de faible diamètre sur la géomembrane. Aucune poussière ou composé volatil ne sortira du confinement. Enfin, les emplacements des électrodes feront tous l'objet d'une réfection par soudure à l'avancement par la société GALOPIN.

Les sondages de reconnaissance débuteront en mars 2025. Le périmètre du chantier sera divisé en plusieurs zones. Les opérateurs seront équipés de combinaisons et d'appareils de protection respiratoire en raison du droit du travail. Mais c'est « zéro risque » pour la population, précise M. Jean-Pierre GOETTMANN.

Les diapos 8, 9, 10 apportent les explications techniques de l'opération. Le site sera sécurisé par des barrières et un seul accès sera fait, du côté de la rue de l'Orge. Des caméras seront aussi installées, et la base vie sera localisée à l'opposé des habitations afin de minimiser les nuisances auprès des riverains.

A la demande de M. KRETZ, le diaporama de ce jour sera rapidement mis sur le site dédié. M. URING souhaite que les riverains bénéficient des informations sur les travaux en cours.

M. le secrétaire général suggère que les panneaux d'information de Colmar et Wintzenheim relaient ces informations, et notamment renvoient sur le site internet dédié.

M. PEREGO parle de l'AG prochaine de l'association des riverains.

- diapo 11 : les points de sondages seront nombreux et environ 800 prélèvements et analyses seront réalisées au final, ce qui permettra d'être exhaustif.

- diapo 12 : une plateforme en matériaux recyclés sera mise en place, au-dessus du confinement, afin de répartir les charges et de protéger le confinement pendant la réalisation des investigations (circulation des ateliers de forage). Des réservations seront installées à l'emplacement des futurs sondages et des raccordements spécifiques seront réalisés au niveau de la géomembrane afin de garantir son étanchéité.

- diapos 13 et 14 : les prélèvements sont réalisés dans des conditions de sécurité optimale. Le déchet ne pourra pas se retrouver dans l'air libre.

- diapo 15 : les forages iront jusqu'à 17 m de profondeur. Pour des questions de sécurité, le cadencement prévu est au maximum un sondage par jour. Il y a aura peu de bruit et peu de vibrations grâce notamment au choix des techniques et méthodologies de forage utilisées. Avant la réalisation des forages à proximité des habitations, un expert en bâtiment procédera à des relevés sur les façades des maisons situées à proximité du confinement. Un total de 14 parcelles sont concernées.

- diapo 16 : la remise en état du confinement sera réalisée à l'avancement après les sondages. La géomembrane sera thermosoudée et la soudure fera systématiquement l'objet d'un contrôle qualité.

- diapo 17 : la diapositive 17 présente, pour chaque type de nuisance envisagé, les mesures de réductions spécifiques ainsi que les méthodes permettant le contrôle de leur efficacité.

M. URING demande quel sera le niveau de bruit attendu ?
M. Jean-Pierre GOETTMANN indique que la technique utilisée est très performante. Le bruit sera moindre que celui entendu lors des travaux de réfection du confinement en 2009-2010.

M. URING demande que les riverains soient questionnés le moment venu sur leur ressenti du bruit. Ce sera un test avant le chantier de dépollution. Enfin, les riverains souhaiteraient être informés quant les investigations seront réalisées à proximité des habitations.

M. Pierre-Aimé GOETTMANN rappelle qu'une bâche acoustique sera installée autour de l'atelier de forage. M. LE MOING précise que la réglementation sur le bruit sera respectée.

- diapo 18 **:** Des essais de terrain, sur et en-dehors du confinement seront réalisées afin de mieux connaître le fonctionnement de la gravière et son rôle de zone source alimentant les eaux souterraines en produit. Des ouvrages complémentaires seront installés afin de prélever et analyser les eaux souterraines (piézomètres) et les gaz du sol en profondeur (piézairs). Les HCH (dont le Lindane) ne seront pas les seuls composés recherchés. En effet, des analyses complètes et exhaustives permettront de confirmer ou d'infirmer la présence d'autres produits éventuellement déversés dans l'ancienne gravière.

- diapo 19 : l'étude préparatoire aura également pour objectif de déterminer quelle sera la meilleure combinaison de solutions techniques afin de traiter les déchets et les milieux impactés au droit de l'ancienne gravière. Des essais de faisabilité seront réalisés en laboratoire, puis directement sur le terrain, afin de tester la faisabilité de différentes techniques de dépollution. Les techniques évaluées pourront être mise en œuvre *hors-site* (excavation et traitement hors-site – notamment pour les zones les plus concentrées), *sur site* (ex : lavage et tri granulométrique des matériaux), voire même, *in-situ* (ex : traitement chimique et/ou biologique de la pollution directement dans les sols en place).

2. Etat initial de l'air extérieur (diapos 20 et 21)

Rien d'alarmant n'est à relever. Les résultats sont du même ordre de grandeur sur le site PCUK et au droit du témoin local présent au droit de la Préfecture (Colmar-Centre). La concentration dans l'air légèrement plus élevée sur l'ancien site PCUK peut s'expliquer par sa proximité avec des parcelles agricoles où des produits similaires ont pu historiquement être utilisés. En effet, les pesticides sont des produits qui ne se dégradent peu ou pas dans le temps.

Une synthèse globale sera présentée prochainement.

M. KLEIN constate la seule présence de métaux dans les analyses de poussières. Il s'interroge donc.

M. LE MOING lui répond que les teneurs mesurées ne posent pas de problème et précise que seuls ces composés sont recherchés dans les poussières en plus des HCH (dont le Lindane). A ce stade, l'analyse ne porte que sur les composés recherchés et documentés au droit de l'ancienne gravière. La liste des composés recherchés pourra éventuellement être adaptée et étendue en fonction des composés retrouvés dans la gravière lors des investigations de l'étude préparatoire.

3) Eléments de planning (diapos 22 et 23) et budget (diapo 24)

Un passage de drone est programmé le samedi 2 février.

Le planning global de l'intervention reste inchangé par rapport au dernier CSL, soit :

- Etude préparatoire : 2025 – 2026 ;
- Maîtrise d'œuvre : 2026 – 2027 ;
- Démarrage des travaux : 2028.

4 Echanges

Un débat, sous l'égide de M. KLEIN, s'instaure sur l'avenir du site et sur le fait d'empêcher des personnes de bénéficier d'un enrichissement sans cause, suite à la dépollution du site. Les deniers publics ne doivent pas servir à des personnes privées.

Certains s'étonnent que des parcelles du site confiné aient pu faire l'objet d'une vente en 2021. Il est également question de la révision du PLU en cours.

Mme ANTONI rappelle que l'Etat a mandaté l'ADEME pour dépolluer le site et enlever les déchets. L'Etat n'a pas vocation à aller au-delà de cette mission.

Les débats étant clos, la réunion se termine à 12h45.

Le secrétaire général

signé :

Augustin CELLARD